

FLEURS DANS LE VIGNOBLE

1- PROBLÉMATIQUE

Même si depuis le milieu des années 2000, l'enherbement se développe autour (fourrières, talus) et au sein des parcelles (inter-rangs), le vignoble champenois verdit mais reste globalement très peu fleuri. Alors que la Champagne postule pour être inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco et que les pratiques viti-vinicoles se tournent résolument vers le développement durable, les paysages viticoles champenois peuvent encore s'améliorer.



Un paysage viticole très vert

OBJECTIFS ?

Les objectifs sont multiples.

L'un des buts de la présence de fleurs dans le vignoble est d'apporter un atout paysager, une touche de couleur dans cet environnement très vert.

En outre, les fleurs ont aussi pour rôle de favoriser la biodiversité, et particulièrement les arthropodes (pollinisateurs tels que les papillons ou les hyménoptères et auxiliaires de la vigne) et la petite faune (oiseaux et petits mammifères). L'implantation de mélanges fleuris permet également de couvrir les sols et ainsi de lutter contre l'érosion et le ruissellement et donc participer à diminuer les transferts de produits phytosanitaires.

2- RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

2 - 1 GÉNÉRALITÉS

Utilisés surtout depuis le milieu des années 2000, les mélanges fleuris agrémentant jachères, ronds-points et bords de route, bien souvent composés d'espèces horticoles non autochtones, sont très intéressants au niveau visuel, mais peu attractifs pour la faune. Leur principal atout est donc paysager. Ces mélanges sont souvent composés de fleurs type cosmos ou zinnia, qui sont le plus souvent annuelles, ce qui nécessite de ressemer tous les ans.



Mélange fleuri « exotique » semé le long d'une parcelle de vigne. A éviter

En plus de l'aspect esthétique, il est important de s'attacher à l'attractivité des mélanges fleuris pour les pollinisateurs qui participent à la fécondation de nombreuses plantes cultivées et sauvages, et servent de refuge à la faune auxiliaire utile pour réguler les populations de ravageurs. Pour cela, l'utilisation de fleurs sauvages et locales est indispensable.

En viticulture, selon l'implantation envisagée du mélange fleuri (semis à l'extérieur d'une parcelle ou semis dans une parcelle de vigne dans l'inter-rang), d'autres critères agronomiques sont à prendre en compte tels que la hauteur de pousse, la concurrence avec la vigne, la résistance au piétinement, ou la pérennité du mélange.

Il est également possible d'obtenir des parcelles ou des talus fleuris en gérant l'enherbement spontané existant : proscrire les herbicides, espacer les fauches. Il faut alors veiller à intervenir le moins possible pour laisser la biodiversité locale s'exprimer.

2 - 2 OÙ SEMER DES FLEURS ?

Plusieurs possibilités s'offrent aux vignerons désireux de mettre un peu de couleur dans le vignoble : semer des fleurs au sein même des parcelles, dans les inter-rangs, ou alors autour des parcelles (talus, fourrière, friche, intersection de chemins, abords de bâtiments d'exploitation, zone tampon le long des cours d'eau).

La présence de bandes fleuries dans les parcelles impose le respect de la réglementation et particulièrement de l'arrêté du 28 novembre 2003 relatif aux conditions d'utilisation des insecticides et acaricides à usage agricole en vue de préserver les abeilles et autres insectes pollinisateurs. En particulier, l'application de ces produits insecticides (et acaricides) est interdite pendant la période de floraison et de production d'exsudats (miellat, nectar), exception faite des produits portant une mention spéciale (« emploi autorisé durant la floraison et/ou durant la production d'exsudats » dite mention « abeilles »). Si un traitement est envisagé avec un produit ne portant pas de mention, il faut alors au préalable faucher les fleurs afin de les rendre non attractives pour les abeilles, ou traiter en dehors de leur présence c'est-à-dire le soir.

2 - 3 SEMIS ET ENTRETIEN

Les semis s'effectuent de préférence à l'automne, juste après les vendanges, lorsque les conditions climatiques sont favorables : douceur et humidité.

Il est indispensable de préparer le sol mécaniquement avant, par un griffage superficiel, de manière à éliminer les plantes déjà en place et à préparer un lit de semis. Il est possible de pratiquer la technique du faux semis, qui consiste à préparer le sol, à laisser germer et lever les adventices, puis à les détruire. Cette opération peut être répétée plusieurs fois, de manière à éliminer un maximum d'adventices, en faisant diminuer le stock de graines du sol. Ensuite,

les graines du mélange fleuri sont semées, à la volée ou à l'aide d'un semoir. Les densités de semis étant très faibles (de l'ordre de quelques grammes par m²), il est recommandé de mélanger les graines du mélange fleuri à une matière inerte comme le sable, de manière à avoir plus de volume à semer et à mieux visualiser le travail effectué. Ensuite, un roulage suffit, afin de bien mettre en contact les graines et le sol. Il ne faut surtout pas enfouir les graines, qui auraient alors beaucoup de mal à germer.

Au niveau entretien, il faut effectuer au moins une fauche par an (hauteur de coupe supérieure à 10 cm), quand les fleurs sont fanées, et si possible exporter la fauche. Ni traitement chimique ni apport d'engrais ne sont à prévoir.

Même si un résultat intéressant est observé dès la première année, les mélanges fleuris vont souvent mettre plusieurs années à bien s'implanter et à donner le meilleur résultat. Il faut donc être patient. De plus, étant composés de fleurs annuelles et vivaces, le résultat visuel ne sera pas forcément le même chaque année. La première année, une majorité de fleurs annuelles va germer, alors que les années suivantes, on observera surtout les vivaces.

2 - 4 LES ESPÈCES RECOMMANDÉES

Il est essentiel de privilégier les espèces locales, adaptées au sol et au climat, et susceptibles d'héberger des auxiliaires de la vigne. De plus, il est préférable d'utiliser un mélange fleuri comprenant des fleurs et des graminées, afin d'avoir un couvert végétal toute l'année et d'être attractif à la fois pour les arthropodes et les oiseaux.

Les mélanges composés d'espèces locales ne sont pas des mélanges fleuris très spectaculaires au niveau visuel, comme peuvent l'être les mélanges composés d'espèces « exotiques » mais comme mentionné précédemment ils demeurent les plus intéressants.

Il existe de nombreuses espèces intéressantes, la liste ci-dessous (non exhaustive) en reprend un certain nombre.

Nom commun	Nom latin	Pérennité	Couleur	Hauteur
Quelques exemples de plantes locales poussant peu en hauteur, adaptées pour les semis dans les parcelles, en inter-rangs				
Pâquerette	<i>Bellis Perennis</i>	Vivace	Blanc	10 cm
Souci des champs	<i>Calendula arvensis</i>	Annuelle	Jaune	10 cm
Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum</i>	Annuelle	Pourpre	10/15 cm
Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>	Vivace	Jaune	10/15 cm
Minette	<i>Medicago lupulina</i>	Annuelle	Jaune	10/15 cm
Myosotis des champs	<i>Myosotis arvensis</i>	Annuelle	Bleu	10/15 cm
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	Vivace	Blanc	10/15 cm
Brunelle commune	<i>Prunella vulgaris</i>	Vivace	Pourpre	10/15 cm
Saponaire faux-basilic	<i>Saponaria Ocyroides</i>	Vivace	Rose	5/10 cm
Pissenlit	<i>Taraxacum officinalis</i>	Vivace	Jaune	10 cm
Thym	<i>Thymus pulgíodes</i>	Vivace	Rose	10 cm
Trèfle Jaune	<i>Trifolium campestre</i>	Annuelle	Jaune	10 cm
Quelques exemples de plantes locales poussant plus haut, adaptées pour les semis sur talus				
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	Vivace	Blanc	40 cm
Anthémis des teinturiers	<i>Anthemis tinctoria</i>	Vivace	Jaune	30 cm
Anthyllide vulnéraire	<i>Anthyllis vulneraria</i>	Vivace	Jaune	20 cm
Souci	<i>Calendula officinalis</i>	Annuelle	Jaune	50 cm
Bleuet sauvage	<i>Centaurea cyanus</i>	Annuelle	Bleu	50 cm
Centaurée jacée	<i>Centaurea jacea</i>	Vivace	Rouge	50 cm
Oeillet des chartreux	<i>Dianthus carthusianorum</i>	Vivace	Rouge	30 cm
Gaillet jaune	<i>Galium verum</i>	Vivace	Jaune	45 cm
Marguerite	<i>Leucanthemum vulgare</i>	Vivace	blanc	40 cm
Lin pérenne	<i>Linum perenne</i>	Vivace	Bleu	45 cm
Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>	Vivace	Jaune	20 cm

Nom commun	Nom latin	Pérennité	Couleur	Hauteur
Minette	<i>Medicago lupulina</i>	Annuelle	Jaune	20 cm
Sainfoin	<i>Onobrychis sativa</i>	Vivace	Rouge	45 cm
Marjolaine vivace	<i>Origanum vulgare</i>	Vivace	Rose	40 cm
Coquelicot	<i>Papaver rhocas</i>	Annuelle	Rouge	40 cm
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	Vivace	Blanc	25 cm
Sauge des prés	<i>Salvia pratensis</i>	Vivace	Bleu	45 cm
Pimprenelle	<i>Sanguisorba minor</i>	Vivace	Rouge vert	40 cm
Silène penché	<i>Silène nutans</i>	Vivace	Blanc	40 cm
Silène enflé	<i>Silene vulgaris</i>	Vivace	Blanc	30 cm

2 - 5 QUELQUES EXEMPLES DANS LE VIGNOLE



Année 1



Année 2



Fourrière fleurie (semée)



Talus fleuri (semé)



Prairie fleurie (semée), arbres fruitiers et ruches



Parcelle naturellement fleurie



Parcelle semée avec un mélange à base de pâquerettes

3- POUR ALLER PLUS LOIN

OÙ SE FOURNIR

-A la Coopérative du Syndicat Général des Vignerons (CSGV) :

Mélanges « sédamix champenois » pour les parcelles (à base de pâturin + fleurs, pour les parcelles, ne pousse pas trop en hauteur) et « sédamix contours fleuris » pour les fourrières et talus (à base de graminées + fleurs).

-En jardinerie

Bien regarder la composition des mélanges, afin de privilégier ceux composés d'espèces locales.

Catalogue « semences de fleurs sauvages » de Nungesser semences (plus de 300 espèces différentes disponibles, et plus de 20 mélanges fleuris tout prêts à disposition).

Cette liste n'est pas exhaustive.

CONTACT :

Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (CIVC)

Alexandra Bonomelli,
Pôle technique et environnement,
Tél : 03 26 51 50 62 alexandra.bonomelli@civc.fr